

INTRODUCTION

Alain Lemaréchal

L'impératif et, plus généralement, les énoncés injonctifs (jussifs chez Y. Desportes, directifs chez J.-P. Sémon), posent à travers les différentes langues et types de langues de nombreux problèmes au carrefour de la morphologie (morphologie lacunaire, hétéroclitique, « bizarre » en un mot, de l'impératif), de la sémantique (valeur entre énonciation et modalité) et de la pragmatique (l'injonction comme acte de parole ayant une force illocutoire maximale) : 1) d'abord du point de vue de la morphologie, comme l'illustrent parfaitement les langues étudiées dans ce volume mais comme c'est aussi le cas dans de très nombreuses langues de famille et de typologie très différentes, on constate que les formes verbales spécialisées dans l'expression de l'injonction (dans les langues où il en existe) sont souvent caractérisées par un équipement morphologique minimal, au point que l'impératif 2^e sg. peut se réduire à la base verbale sans marque de mode, ni de temps, ni d'aspect, ni de personne (voir le français *entre!*) ; 2) du point de vue de la valeur, est-il bien vrai que l'impératif est un mode comme le suggèrent les tableaux de conjugaison qui font de l'impératif un de leurs « tiroirs », ou un sous-ensemble de leurs tiroirs ? On verra qu'Yvon Desportes le conteste ouvertement – selon moi à bon droit – ; par ailleurs, le type d'énoncé injonctif est mis en paradigme, dans de nombreuses descriptions linguistiques représentant les tendances théoriques les plus diverses, non avec les autres modes, mais avec les autres types d'énoncés, déclaratif et interrogatif (sans compter les énoncés exclamatifs laissés le plus souvent pour compte) ; mais il n'en demeure pas moins vrai qu'on voit, dans bien des langues, l'impératif relayé en diachronie (cela a été le cas entre l'indo-européen commun et le slave commun) ou en synchronie (pour des raisons d'interlocution) par des formes indéniablement modales.

Si l'on adopte – comme j'ai l'habitude de le pratiquer, ne serait-ce que pour des raisons pédagogiques et de clarification –, dans la ligne de Vendler 1967, Lyons 1997, Dik 1989, etc., une vision stratifiée de l'énoncé représenté sous forme de prédications sémantico-logiques d'ordre de plus en plus élevé, le « type d'énoncé » – dont le type d'énoncé injonctif – intervient au niveau ultime, celui des actes de langage. On peut répartir ces spécifications successives, qui mènent

des fonctions prédicatives nucléaires à l'acte de langage, approximativement en cinq niveaux : à un premier niveau, on trouve la fonction prédicative et les termes (arguments) qu'elle met en relation ; à un second niveau, des spécifications internes du procès comme celles éventuellement grammaticalisées sous forme d'« Aspects verbaux » ; au troisième, des repérages de lieu, de temps, etc., éventuellement grammaticalisés sous formes de « Temps verbaux » ; au quatrième, tout ce qui relève de l'évaluation du contenu propositionnel, c'est-à-dire de la modalisation, éventuellement grammaticalisée (au moins en partie¹) sous la forme des « Modes verbaux » ; enfin, au cinquième niveau, on trouve ce qui fait de tout énoncé effectivement proféré un véritable acte de langage, et, en particulier, ce qui est plus ou moins grammaticalisé sous la forme des différents « Types d'énoncé » ; ce qu'on peut résumer au moyen du schéma suivant² :

138

[Enonc° [Attitude Propositionnelle [Repérage de Temps [Spécif° d'Aspect [f(x,...)]]
 « En bref, à mon avis, la poule a pondu un œuf ce matin dans le jardin » (en bref
 (à mon avis (ce matin (dans le jardin (pondre (poule, œuf)).

Dans une telle perspective, l'injonction relève de l'énonciation (actes de langage, interventions du locuteur comme énonciateur dans son énonciation) et non du mode (évaluation du contenu propositionnel en termes de valeur de vérité ou d'autres modalités), mais on comprend en même temps que le type d'énoncé particulier qu'est l'injonction exerce des contraintes sur les niveaux précédents, du mode, temps, aspect, etc., et, éventuellement même, dans certaines langues, des contraintes sur les dispositifs actanciels³.

1 On aura évidemment garde de ne pas confondre taxinomie des valeurs et tiroirs de conjugaison ; bien plus, comme on sait et comme on le verra, des énoncés morphosyntaxiquement marqués comme déclaratifs ou interrogatifs peuvent très bien, précisément par une stratégie d'évitement d'une forme d'énoncé à force illocutoire trop forte, servir à l'expression de l'injonction, entre autres conformément aux « maximes de la conversation » (voir Grice 1975).

2 Voir Lemaréchal 1997, p. 64-66.

3 Ainsi, le hiligaynon, une langue austronésienne parlée dans les îles Philippines, possède une série de formes verbales correspondant aux voix multiples caractéristiques de ces langues, spécialisées dans l'expression de l'injonction (la plus brutale), dont la particularité est d'exclure toute mention de l'interlocuteur agent : pour les verbes intransitifs, la forme se réduit à la base verbale, mais, pour les verbes transitifs, il n'y a pas de forme active et le sujet, bien présent, est le participant dont l'effectuation-affectation est la plus directement visée par l'injonction :

lutu -a ang karne, Maria

cuire PASSIF SUJET

« *let the meat be cooked, Maria !* » / « *cook the meat, Maria !* »

lutu -i ang bago nga pugon

cuire LOC ART nouveau MRel° fourneau

« *let the new stove be cooked on !* » / « *cook on the new stove !* »

Même une forme monomorphématique⁴ comme le français *entre !* implique des spécifications à tous les niveaux. L'injonction implique, au niveau du mode, un mode *irrealis*⁵ : pour qu'une injonction ne relève pas de la figure de rhétorique, mais constitue un véritable acte de parole « manipulatif⁶ », il faut que le contenu propositionnel soit envisagé comme étant à réaliser, réalisable (dans un monde possible⁷), et non comme réalisé. Cela a des implications directes en morphologie dans la mesure où c'est un tel mode *irrealis*, subjonctif, optatif, etc., qui permet souvent de compléter par supplétisme le paradigme personnel défectif de l'impératif proprement dit : on en a un exemple extrême en sanscrit (mais aussi en vieux russe, voir l'article de J.-P. Sémon, ou dans les états les plus anciens des langues germaniques, voir l'article d'Y. Desportes), où l'impératif connaît les neuf personnes (trois personnes aux trois nombres) des autres tiroirs des modes conjugués, les formes qui « complètent » le paradigme aux première et troisième personnes sont celles de l'ancien subjonctif, fonctionnant encore comme tel en sanscrit védique. Au niveau du repérage temporel, il faut que le procès soit encore du domaine du non passé-présent : on ne peut dire *entre !* à quelqu'un qui est déjà entré ; il en va de même au niveau des aspects de perspective, il semblerait que l'impératif doive relever du prospectif. Toutefois, on constate, à ces deux derniers niveaux, que le jeu sur les changements de point de repère fait qu'un injonctif accompli ou parfait, sinon passé, anticipant sur la réalisation, n'a rien d'impossible, par le jeu de changement de repère par rapport

en face des énoncés déclaratifs suivants (qui peuvent avoir une valeur d'injonction, mais moins brutale) :

lutu -on mo ang karne
cuire PASSIF de/par-toi ART viande
« tu cuiras la viande » (lit. « la viande sera cuite par toi »)
lutu -an mo ang bago nga pugon
cuire LOC de/par-toi ART nouveau MRel° fourneau
« tu cuiras sur le nouveau fourneau » (lit. « *the new stove will be cooked on by you* »)
l-um-uto si Maria s-ang karne (sa pugon)
ACTIF + cuire SUJET OBJET LIEU
« Maria cuira de la viande sur un/le fourneau »

Le sujet (les syntagmes en *ang*), en l'occurrence le patient et le lieu, est présent aussi bien avec les formes impératives que dans les autres ; c'est l'agent qui est « obligatoirement effacé » (absent) dans les énoncés purement injonctifs, qui, en outre, n'ont pas de forme active.

4 Non comptée la marque intonative propre à l'injonction.

5 Si l'on considère la dichotomie *realis* vs *irrealis* comme la première à être grammaticalisée dans le domaine de la modalité. En ce qui concerne les langues indo-européennes, il s'agira par exemple du subjonctif ou de l'optatif (voir l'origine des formes héritées d'impératif dans les langues slaves).

6 Voir, par exemple, Givon, p. 806 sqq.

7 Voir Martin, *Pour une logique du sens*, chap. 3.

aux bornes de l'intervalle de validation du procès – les langues slaves en offrent par excellence l'illustration.

Ces dernières remarques nous font entrer dans le domaine de la variabilité même de l'expression de l'injonction à l'intérieur d'une seule et même langue. En effet, la, ou les, forme(s) verbale(s) spécialisée(s), s'il en existe, n'est, ou ne sont, jamais seule(s) à exprimer l'injonction : non seulement des subjonctifs ou optatifs (*qu'il entre !*), mais aussi des futurs (*demain, vous viendrez à 9 heures !*), des infinitifs (*prendre six œufs*), des noms d'action (*demain, départ à 9 heures !*), sont utilisés en concurrence (ou en supplétisme) avec les impératifs proprement dits.

Bien plus, le type d'énoncé prototypiquement affecté à l'injonction n'a pas, comme nous l'avons dit, l'exclusivité de l'expression de l'acte de parole injonctif, qui peut passer tout autant par des énoncés relevant du point de vue morphosyntaxique des autres types d'énoncés, déclaratif et interrogatif. Givon parle d'un *continuum* (« *a continuum of metaphoric extension* ») entre les trois types d'énoncés, qu'il représente et illustre de la façon suivante⁸ :

140

Most prototypical imperative

Pass the salt

Please pass the salt

Pass the salt, would you please ?

Would you please pass the salt ?

Could you please pass the salt ?

Can you pass the salt ?

Do you see the salt ?

Is there any salt around ?

Was there any salt there ?

most prototypical interrogative

et :

most prototypical imperative

Wash the dishes !

You better wash the dishes !

You might as well wash the dishes.

I suggest you wash the dishes.

It would be nice if you could wash the dishes.

It would be nice if someone could wash the dishes.

The dishes need to be washed.

The dishes are dirty.

8 Givon 1990, p. 815 et 817.

The dishes were dirty.

most prototypical declarative

Cette variabilité est due, en partie au moins, à une caractéristique essentielle du type d'énoncé injonctif ; peut-être plus que les autres, il met en jeu de façon cruciale le rapport d'interlocution, qui se traduit en simple rapport de force⁹. Givon établit, dans la ligne de Grice, une liste de « *Conventions governing manipulation* » :

(a) *State of the world* : « *The state of the world that is the goal of the manipulation does not yet exist* »

(b) *Power to act* : « *The manipulee – hearer – is free to act in the projected direction* »

(c) *Authority* : « *The manipulator – speaker – has legitimate authority over the manipulee* »

ce qu'il résume par une série d'implications :

Higher speaker's power/status => (i) greater hearer's obligation to comply

(ii) lesser speaker's need to be deferent

Higher hearer's power/status => (i) lesser hearer's obligation to comply

(ii) greater speaker's need to be deferent

Il passe enfin en revue un certain nombre de moyens utilisés dans les diverses langues pour atténuer la force illocutoire attachée à l'injonction : « a) *increased length*, b) *using question form*, c) *overt mention of the manipulee pronoun*, d) *use of irrealis modality on the verb*, e) *use of negation*, f) *embedding under modality or cognition verbs* ». Ce qui donne un gradient de « force manipulative » des expressions de l'injonction qu'il illustre de la façon suivante¹⁰ :

highest manipulative strength

Get up !

Get up, will you.

Would you please get up ?

Would you mind getting up ?

Do you think you could get up ?

Would you mind if I asked you to get up ?

Wouldn't it be nice if you could perhaps get up ?

lowest manipulative strength

⁹ Voir Grice 1968, Gordon and Lakoff 1971.

¹⁰ Givon 1990, *op.cit.*, p. 807.

Les formes d'injonctif-impératif qui se réduisent à la base verbale et qui constituent généralement l'expression la plus brutale de l'injonction (comme français *entre !*, latin *ama*, grec ancien *leipe* et *lipe*, et telles qu'il en existe dans les langues romanes et germaniques abordées dans ce recueil, mais également dans bien d'autres langues, comme tagalog *alis !* « pars !, va-t-en ! », *bili !* « achète ! », *inom !* « bois ! », *luto !* « cuis ! ») résultent d'une espèce de court-circuit entre Interlocuteur et Agent :

[Énonciation [Attitude Propositionnelle	[Repère Temporel [f(x,...)]
> type d'énoncé	où f = type de procès
[+contrôle]	
= INJONCTIF	x = Agent
-----> Agent = Interlocuteur	

142

Sans doute, tout énoncé est-il adressé à un interlocuteur par l'énonciateur et y a-t-il toujours co-référence entre l'interlocuteur et un actant de 2^e pers., agent ou non, quel que soit le type d'énoncé, même déclaratif ; dans le cas de l'énoncé injonctif, la 2^e pers. n'est pas en paradigme avec les autres personnes ou avec la non-personne¹¹ ; la conséquence en est que, dans les énoncés déclaratifs, Ø correspond à la 3^e pers. et, dans les énoncés injonctifs, à la 2^e sg. ; les informations caractéristiques du type d'énoncés (en l'occurrence le prosodème, voir ici l'article d'Y. Desportes) permettent le court-circuit Interlocuteur-Actant. Et, comme on l'a dit, de Ø en Ø aux différents niveaux, l'injonctif peut consister en la base verbale nue.

Toutefois la comparaison avec les autres emplois de la base verbale nue, dans les langues où il en existe, amène à se demander si l'absence de la marque personnelle dans les formes d'impératif 2^e sg. réduites à la base verbale relève bien d'un simple effacement de la personne dû à l'espèce de court-circuit propre à l'injonction dont nous avons parlé. En effet, dans des langues comme le tagalog et bien d'autres langues, la base verbale nue peut fonctionner aussi comme sujet de prédicat de repérage temporel (« avoir lieu à tel ou tel moment ») ; ainsi, dans :

<i>Kung Lunes</i>	<i>ang alis</i>	<i>ng</i>	<i>eruplano</i>
Prép	lundi	Art	partir de avion
« l'avion part le lundi » (lit. « le départ de l'avion (est) le lundi »)			

Dans des exemples de ce genre, il est manifeste que la base verbale fonctionne comme une entité du 2^e ordre (comme une forme verbale orientée non plus vers un participant particulier, mais vers le procès lui-même) : on comprend

¹¹ Dès qu'on sort de l'injonction à une 2^e pers., les deux rôles de transmetteur et d'exécutant se séparent dans une forme causative comme *let him go !* ou autrement.

alors que, dans de nombreuses langues, les impératifs proprement dits puissent commuter avec un infinitif (*prendre six œufs*), une construction équivalente de complétive en *que P* (*qu'il entre !*), sinon un véritable nom d'action (*demain, départ à 9 heures !*). Plutôt que d'une « ellipse » de la marque personnelle, il s'agit plutôt de la suppression de la place d'actant elle-même¹², la base verbale ne fait que désigner l'action elle-même : l'exécutant est bien littéralement mis entre parenthèse au profit de l'action même projetée dans l'espace énonciatif. Ne serait-ce pas le secret de l'affinité de l'injonctif 2^e sg. avec la base verbale ? On retrouve bien sûr ici certaines intuitions guillaumiennes.

* *

*

Dans les langues slaves, l'impératif « hérité » est un ancien optatif, on peut donc supposer qu'il s'agit d'une ancienne forme « marquée » fournissant dans un premier temps un injonctif à la force illocutoire atténuée, devenue ensuite la forme « non marquée » ; les usages bien plus étendus de l'impératif (subordination, séquence narrative, surprise) peut-être trace de cette origine illustrent, de façon beaucoup plus riche que ne le font les généralités dans l'esquisse typologique – très rapide –, l'interférence entre acte de langage et modalité ; un autre domaine où les langues slaves constituent un domaine d'élection d'exemplification et de discussion est, comme on peut s'y attendre, celui des interférences entre injonction et opposition d'Aktionsart/aspects.

Comme le souligne Paul-Louis Thomas, l'impératif comme l'infinitif présentent l'avantage de montrer à découvert le jeu d'une opposition aspectuelle sans qu'aucune interférence temporelle ne vienne la compliquer ; il se concentre sur l'étude des cas (verbe [+ télique], donc bornable) où le choix est rendu possible entre imperfectif (non borné) et perfectif (borné). Comme dans les autres études de ce recueil, une étude fine des énoncés permet de dégager des oppositions intéressantes, qui peuvent passer inaperçues particulièrement aux yeux des généralistes et des typologues, comme celles entre répétition régulière (imperfectif) et répétition sporadique, marquée comme l'action unique par le perfectif ; de même, entre « chaque fois » et « une fois pour toutes » ; l'insertion ou non dans une suite chronologique ou textuelle ; certains effets de sens concernent la borne initiale, la grande oubliée dans les études généralistes ou typologiques de l'aspect/Aktionsart, etc. Enfin, l'auteur isole quelques invariants d'où ressort l'opposition entre séquence d'action (perfectif) *vs* non séquence, qui évoque la situation existant dans d'autres langues indo-européennes, et il conclut sur un arrière-plan de débat sur le caractère idiosyncrasique ou non de l'aspect slave.

¹² Voir Zéro(s), *op. cit.*, p. 224-225.

Jean-Paul Sémon présente l'impératif en russe littéraire contemporain. Tout en donnant à la fin de son article un tableau complet de l'« arsenal du mode énonciatif directif », il se limite à l'impératif synthétique hérité qui remonte à l'optatif indo-européen, avec encore ses neuf personnes en vieux russe (en tout cas pour le verbe « être »), réduit à deux formes en russe contemporain, l'une singulier, sans opposition de personne, et l'autre en *-te* de 2^e pl. et polie. L'auteur s'attache à l'opposition entre perfectif (procès clos, éventuellement avec répétition sporadique) *vs* imperfectif (répétition régulière), mais plus particulièrement aux nuances modales, comme celles de l'imperfectif d'exécution immédiate, de licence, de courtoisie, etc. ; de même, au négatif, l'imperfectif marque l'inhibition de la volonté d'agir, avec des valeurs déprécatives, ou bien de mise en garde ou d'interdit absolu. Il s'attache ensuite aux emplois non manipulatifs (« non directifs »), nombreux dans les langues slaves mais dont le français n'atteste guère qu'un « répondez-lui, et vous verrez ce qui va vous arriver » ; l'impératif peut ainsi exprimer en russe l'assertion modalisée ou prendre des valeurs narratives (« caractère inattendu d'un acte qui fait progresser le récit en posant un nouveau jalon »). Selon Jean-Paul Sémon, le trait commun à cette grande variété d'emploi est « la rupture que l'acte provoque dans le développement par inertie d'une situation, énonciative ou textuelle, proposée par le champ d'incidence de l'énoncé (l'avant-texte, la situation d'énonciation) ».

Aneta Tosheva présente l'impératif en bulgare, d'abord en vieux bulgare avec, comme en vieux russe, ses neuf formes, en tout cas pour le verbe « être », qui se réduisent aux 2^e sg. et 2^e pl. en bulgare moderne, mais où elles se trouvent replacées au milieu d'un ensemble de formes périphrastiques. Comme dans les autres langues slaves, l'impératif (y compris les formes périphrastiques de 1^{re} et 3^e personne) a des emplois autres que purement manipulatifs. L'auteur les répartit en 4 systèmes : 1) « l'injonction directe » 2) « l'injonction en système hypothétique » avec ou sans la coordination *il/ta* « et », ou la coordination *inak*, ce qui exprime une valeur concessive ou hypothético-adversative, 3) « l'impératif de suggestion en système narratif », et 4) « l'impératif rhétorique », exprimant une action jugée « inadmissible ou impossible ».

Ces trois communications sur l'impératif dans les langues slaves, où il est issu d'un optatif, c'est-à-dire renouvelé à date préhistorique par une forme polie, illustrent à la fois le glissement d'un niveau relevant de la modalité à des formes spécialisées dans l'acte de parole manipulatif et, en même temps, le maintien de valeurs purement modales dans des énoncés non manipulatifs, non seulement dans des systèmes protase-apodose, mais dans le simple enchaînement narratif.

* * *

*

Yvon Desportes présente la morphologie de l'impératif dans quelques langues germaniques anciennes et en allemand contemporain, et en particulier, l'effet de substitution, ou d'interférence, entre impératif et indicatif, ou entre impératif et optatif – subjonctif. L'auteur présente un tableau complet des formes mises en regard avec celles de l'indicatif, en gotique, vieil anglo-saxon, vieil islandais, vieux et moyen haut allemand. Une fois de plus se trouve illustrée la permanence d'un paradigme propre pour l'impératif 2^e sg. et 2^e pl., obéissant au même genre de pression qui, dans quelques formes isolées du français, fait aboutir à *sache* sans *s* et *sachez* sans *i*. Yvon Desportes propose, ainsi que c'est le cas dans l'ensemble des contributions à ce volume, une analyse fine, à partir d'exemples de corpus, de la syntaxe et de la pragmatique des énoncés injonctifs. Il en arrive à bon droit à la conclusion qu'il n'y a jamais de simple supplétisme : l'impératif 2^e pers. est la forme de l'allocutivité directe ; par ailleurs, l'effet de supplétisme montre qu'il n'y a pas d'incompatibilité d'usage entre l'allocutivité de l'impératif et la sémantique propre des formes de substitution exploitées (indicatives ou optatives), parce que le prosodème suffit à un encodage correct et à la juste interprétation du sens de l'énoncé.

Le vieux saxon étudié par Thérèse Robin oppose (encore) à l'indicatif, à la fois un impératif et un optatif. On y retrouve certaines des caractéristiques générales des impératifs : « morphologie lacunaire » et « absence de personnel sujet ». L'auteur étudie, à partir du corpus constitué par le *Heliand*, poème épique narratif la vie et les actes du Christ, la juxtaposition exacte du supplétisme pour la 2^e sg. entre l'optatif (pour la 3^e sg., la 1^{re} pl. et la 2^e pl. mais cette dernière avec deux attestations seulement) et indicatif présent (pour la 2^e pl. avec 85 occurrences et la 3^e pl. avec une seule occurrence).

* * *

*

Les « bizarreries » de la morphologie de certaines formes spécialisées dans l'expression de l'injonction sont illustrées par le cas de l'impératif du verbe *savoir* en français étudié par Pierre-Yves Dufeu à partir d'un ensemble de textes s'étendant du XII^e au XVII^e siècle. Partant de la constatation que la base impérative *sach-* a pour étymon une forme subjonctive latine *sapia-*, caractéristique qui n'est partagée que par deux autres verbes en français moderne, *avoir* et *être*, il relève que cette « sémiologie particulière » est corrélée à d'autres traits : 1) le fait que dans toutes les occurrences relevées on trouve toujours un *sach- que P*, 2) que l'on peut y supprimer la forme en *sach-* « sans déperdition sémantique », 3) que *sach-*, à la différence d'un *apprends/apprenez que P*, a un « aspect imperfectif statif qui lui est propre » et « n'implique pas dans son sens de durée interne de tension ou d'accomplissement ». P.-Y. Dufeu s'attache à deux faits : 1) le passage à la 2^e pl. – passage qui a mis cinq siècles à se refléter définitivement

dans l'écrit –, de la forme en /j/ (= subjonctif) à une forme sans /j/, distincte de celle du subjonctif, et 2) la disparition du -s (*saches* > *sache*) à la 2^e sg. Ainsi *sach*, dans *sache* et *sachez*, retrouve la sémiologie de l'impératif latin, indépendante du subjonctif. Voilà donc, sur un cas isolé, une illustration de la pression qui tend à pourvoir l'impératif de formes distinctes et d'une « sémiologie allégée » comme le signale M.-Fr. Delport.

Les langues romanes étudiées par Marie-France Delport relèvent une fois de plus le « bricolage morphologique » qui semble bien être la caractéristique de l'impératif dans l'ensemble des langues indo-européennes étudiées dans ce volume. S'y ajoute le problème particulier de la forme de politesse distincte de la 2^e pl. en ibéro-roman et en italien à la différence du français ; de même, la 1^{re} pl. enregistre une divergence entre formes empruntées au subjonctif en espagnol et portugais et formes identiques au présent de l'indicatif. Une fois de plus, l'auteur met en évidence qu'il faut prendre la morphologie au sérieux ; ainsi l'allègement de l'impératif 2^e personne non seulement au singulier (en latin comme en français) mais aussi au pluriel est à mettre en relation avec le fait qu'il ne s'agit pas d'un actant de l'énoncé mais de l'énonciation ; ce « poids sémiologique réduit » se vérifie dans les verbes du premier groupe, l'apocope caractéristique des verbes dits fondamentaux ou puissantiels (hyponymiques), comme *ten*, *ver*, *haz*, *di*, etc. n'est pas un effet du hasard. Guillaume opposait bien le « mode de parole » qu'est l'impératif aux autres modes de pensée.

* *

*

Les articles de ce recueil qui présentent tous des études détaillées d'énoncés réels multiplient les points de ressemblance comme de divergence entre les langues ; s'ils montrent sans doute par là, le bien-fondé des « fresques » typologiques, ils en révèlent aussi le caractère simplificateur, sinon la pauvreté, par rapport à la réalité discursive telle que l'étude de corpus et la philologie permettent de la mettre en relief.

* *

*

La seconde partie de ce volume réunit un ensemble de communications présentées lors de la journée d'étude sur *L'impératif* organisée par Olivier Soutet, le 8 décembre 2001 et l'équipe « Sens et Texte » de Paris-Sorbonne. Toutes les interventions étaient centrées sur des langues ou groupes de langues particuliers, et partaient donc de l'étude fine des faits dans leurs spécificités, ce qui n'exclut évidemment pas la rencontre de phénomènes généraux et permet au contraire l'enrichissement sinon même le renouvellement de leur traitement. Les langues slaves sont représentées ici par trois articles : Jean-Paul Sémon étudie « L'impératif russe – mode de la rupture » et Paul-Louis Thomas « L'aspect à l'impératif en

serbo-croate (bosniaque, croate, monténégrin, serbe) » ; on y a adjoint le texte d'une conférence sur « L'impératif en bulgare » prononcée à quelque temps de là par Aneta Tosheva, dans le cadre des conférences de linguistique de l'équipe « Sens et Texte ». Les langues germaniques sont abordées dans leur ensemble et dans leur diachronie par Yvon Desportes dans « L'impératif en germanique », et, à travers les premiers textes d'une langue particulière, par Thérèse Robin avec « L'impératif en vieux saxon ». Les langues romanes font l'objet de deux études, l'une de Marie-France Delpont, plus générale et transversale, sur « Les signifiants de l'impératif dans quelques langues romanes » (à savoir les langues ibéro-romanes, le français et l'italien) , et l'autre de Pierre-Yves Dufeu, très particulière puisque ne s'intéressant qu'à une langue, le français, et qu'à un seul verbe, intitulée la « Morphologie de l'impératif dans l'histoire du français : le cas du verbe *savoir* ».

Je remercie vivement Olivier Soutet de m'avoir chargé de la présente introduction dans laquelle j'ai pu présenter les différentes contributions, et rappeler quelques éléments d'une approche typologique de l'impératif et des énoncés injonctifs, tels qu'on les trouve dans la littérature sur la question, ou dans mon étude sur l'injonctif publiée en appendice à mon livre sur *Zéro(s)*¹³, puisque les impératifs sont souvent, comme on l'a vu, un lieu d'éclosion de cette fleur vénéneuse de la linguistique.

¹³ « D'une fonction prédicative à l'autre : \emptyset et les énoncés injonctifs », *Zéro(s)*, Paris, PUF, p. 217-236.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES DE L'INTRODUCTION

- AUSTIN, John L., *How to do Things with Words*, Oxford University Press, 1962, trad. fr., *Quand dire, c'est faire*, Paris, Seuil, 1970.
- DIK, Simon C., *The Theory of Functional Grammar, Part I : The Structure of the Clause*, Dordrecht, Foris Publications, 1989.
- GIVON, Talmy, *Syntax. A Functional-typological Introduction*, I-II, Amsterdam-Philadelphia, John Benjamins Publishing Company, 1984-1990.
- GRICE, H. P., « Logic and conversation », in Cole P. et J. Morgan (éds.), *Speech Acts, Syntax and Semantics*, 3, New York, Academic Press, 1975.
- LEMARÉCHAL, Alain, « Zéro et les injonctifs », dans *Travaux du CERLICO*, 10 (= *Absence de marques -2- et représentation de l'absence*), Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 1997, p. 25-143.
- LEMARÉCHAL, Alain, *Zéro(s)*, Paris, PUF, 1997.
- LYONS, John, *Semantics*, 1-2, Cambridge, Cambridge University Press, 1977.
- 148 MARTIN, Robert, *Pour une logique du sens*, Paris, PUF, 1983.
- MARTIN, Robert, *Langage et croyance*, Bruxelles, Mardaga, s.d.
- SCHACHTER, Paul et Fe, OTANES, *Tagalog Reference Grammar*, Berkeley, The University of California Press, 1971.
- WOLFENDEN, Elmer P., *Hiligaynon Reference Grammar*, Honolulu, University of Hawaii Press, 1975.